

# Rencontres Saint Hubert de la Somme

Sur les territoires des Ô-de-Selle et alentours

## SAMEDI 19 OCTOBRE 2019



Chasseur  
et Somme

Les rencontres  
Saint Hubert

Epreuve de la Somme - Rendez-vous le samedi 19 octobre à la salle des fêtes d'Oresmaux à 8h00

Le prix du(des) engagement(s) et du(des) repas sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresse pour le 10 octobre 2019 au plus tard à  
ACTNP - 73 rue René et Marcelle Sobo - 80090 AMIENS

Pour tout renseignement vous pouvez appeler au 03 22 43 43 84 (ACTNP) ou au 06 72 88 98 06 (FDC80)

Nom / Prénom : .....

Si moins de 20 ans, précisez date de naissance : ..... Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : ..... Portable : .....

N° de permis de chasser : ..... E-mail : .....

Assurance N° de contrat : ..... Compagnie : .....

→ Le permis de chasser a été validé (n° de validation et date ..... ) pour le département du ..... ←



C  
A  
N  
D  
I  
D  
A  
T

Nom : ..... Affixe : .....

Race : ..... Sexe : ..... Date de naissance : ..... / ..... / .....

N° tatouage ou puce : ..... N° L.O.F. : .....

Le chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F.



C  
H  
I  
E  
N

Catégorie (cocher la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « Junior » en chasse accompagnée (moins de 16 ans au 31/12/2019)
- « Junior » avec Chien d'arrêt ou Spaniel (moins de 20 ans à la date du concours)
- « Chasserresse » avec Chien d'arrêt ou Spaniel
- « Chasserresse » avec Chien trialisant (chien d'arrêt ou spaniel)
- « Chasseur » avec Chien d'arrêt
- « Chasseur » avec Chien Spaniel
- « Chasseur » avec Chien d'arrêt Trialisant
- « Chasseur » avec Chien Spaniel Trialisant
- « Archer » avec Chien d'arrêt ou Spaniel

Important : pour les catégories « Trialisant », joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le n° du carnet de travail : .....

(Un chien est dit « trialisant » selon l'art. 8 du Règlement des RSH, dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> cat. En France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avertir l'organisateur).

Je déclare connaître le règlement des Rencontres Saint Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à ..... le .....

Lu approuvé - Signature :



Prix du repas / 20€

Réservation de ..... repas

Montant des engagements :  
25€ pour le 1<sup>er</sup> chien, 18€ pour le 2<sup>ème</sup>  
18€ pour les chasseresses ou juniors  
Engagement du parrainé (filleul) 18€

Le prix du(des) engagement(s) et du(des) repas sont à mettre à l'ordre de la Fédération des Chasseurs de la Somme et à adresse pour le 10 octobre 2019 au plus tard à

ACTNP - 73 rue René et Marcelle Sobo  
- 80090 AMIENS

Pour tout renseignement vous pouvez appeler au 03 22 43 43 84 (ACTNP) ou au 06 72 88 98 06 (FDC80).